AGGLO DU PAYS DE DREUX

février 26

VERDI

NOTICE DE ZONAGE PLUVIAL DE LA COMMUNE DE VERNOUILLET



VERDI INGÉNIERIE

6 avenue Nicolas Conté

28000 | Chartres

02.37.90.12.54

SOMMAIRE

1 Préambule 4

2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux 6

2.1 Présentation de la commune et de son environnement 7

2.1.1 La situation géographique 7

2.1.2 Données générales 8

2.1.3 Urbanisme 9

2.1.3.1 Evolution de la population 9
2.1.3.2 Documents d'urbanisme 9
2.1.3.3 Zones de développement prévues 12

2.2 Gestion des eaux pluviales 13

2.2.1 Description de la gestion sur la commune 13

2.2.1.1 Gestion collective 13

2.2.2 Zones d'importance majeure pour la gestion des eaux pluviales 14

2.2.2.1 Problématiques recensées par la commune 15
2.2.2.2 Nouvelles problématiques recensées par la commune en 2025 16
2.2.2.3 Nouvelles problématiques recensées par Verdi 16

2.2.3 Diagnostic de la gestion pluviale 17

2.2.3.1 Analyse des écoulements 17
2.2.3.2 Analyse capacitaire 18

2.3 Zone sensible 18

3 Phase 2 : Propositions d'aménagements et zonage pluvial 19

3.1 Projets d'aménagements envisageables 20

3.1.1 Techniques alternatives 20

3.1.2 Renforcement des réseaux 20

3.1.2.1 Par remplacement en tranchée ouverte 20
Par réhabilitation sans tranchée 21
3.1.2.2 Problème d'inondation rue des Vallons 22
3.1.2.3 Gestions des eaux de pluies avenues Marc chappey et Rue de la Grappe 22

3.1.3 Récapitulatif 23

3.2 Proposition de zonage pluvial 24

3.2.1 Zonage retenu 24

3.2.2 Plan de zonage pluvial 24

SOMMAIRE

4 Annexes **25**

4.1 Annexe 1 : Plan de zonage pluvial 26

4.2 Annexe 2 : Fiche descriptive des aménagements proposés 27

1 PRÉAMBULE

Le zonage d'eaux pluviales répond au souci de préservation de l'environnement et de prévention des risques d'inondation. Il doit permettre de définir et de mettre en place les modes de gestion des eaux pluviales adaptés au contexte local (topographie, nature des sols, réseaux existants) et aux enjeux du milieu récepteur.

Ce zonage permettra à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de disposer d'un schéma global de gestion des eaux pluviales sur son territoire. Il constituera également un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier ou la Collectivité dans la mise en place dans la mise en place de solutions de gestion conformes à la réglementation, tant pour des projets d'aménagement neuf ou pour la réhabilitation et l'adaptation d'installations existantes.

Le dossier de zonage d'eaux pluviales est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie, qui s'est appuyé en partie pour les communes concernées, sur les conclusions du schéma directeur d'eau pluviale réalisé en 2013. Ce dossier est porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, compétente en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble des communes de son territoire.

La présente synthèse concerne la commune de Vernouillet.

2 PHASE 1 : RECUEIL DE DONNÉES ET ÉTAT DES LIEUX

2.1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Vernouillet est située dans le département de l'Eure-et-Loir qui est limitrophe au département des Yvelines (78). Son territoire s'étend sur une superficie de 6,48 km².
La commune fait partie intégrante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, qui regroupe 81 communes, depuis sa création le 1er janvier 2014.
La commune de Vernouillet est traversée par la rivière La Blaise et plusieurs bras de celle-ci.

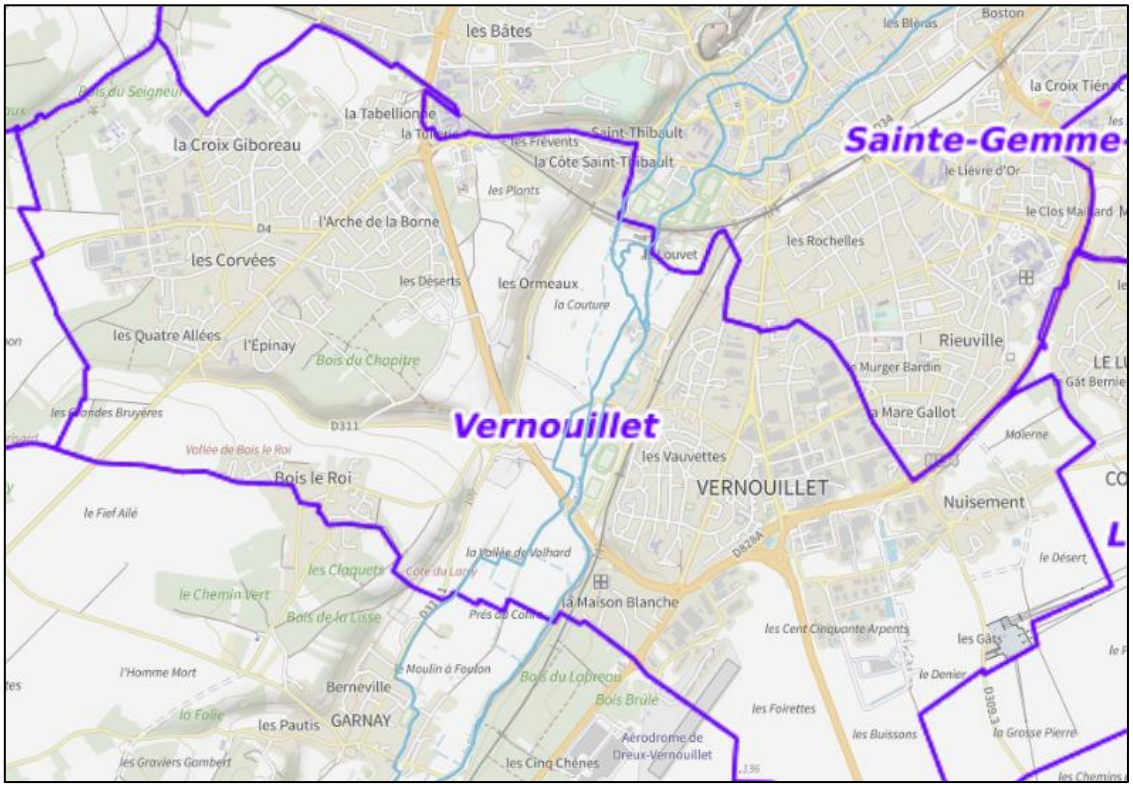


Figure 1 Situation géographique de la commune

2.1.2 DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Vernouillet
Population municipale	12 455 (2021)
Logements	5 026 (2021)
Nombre moyen d'habitants par logement	2,56
Occupation des sols	Parmi les logements, 62.8 % sont des maisons individuelles et 34.1 % des appartements. Le parc immobilier est relativement récent, avec 70 % des logements construits après 1970. La commune est principalement constituée de terres agricoles.
Activités	Il est recensé des zones d'activités dans la commune.
Réseau hydrographique dominant	La commune est traversée par la rivière Blaise qui prend sa source dans le département de l'Eure-et-Loir et parcourt plusieurs communes.
ZNIEFF	La zone d'étude est concernée par une ZNIEFF de type 1 : Pelouses du Bois du Chapitre (code national : 240030603).
Natura 2000	La zone d'étude n'est pas concernée par une zone Natura 2000.
Risques	Dernier état de catastrophe naturel en date du 30/12/1999 pour inondations, coulées de boues et mouvement de terrain. Aléa modéré au risque de retrait-gonflement des argiles sur la majorité du territoire. Les fonds de vallée des réseaux hydrographiques sont sujets à des débordements de nappe et de cave de fiabilité allant de moyenne à forte. La commune est concernée par un Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI) prescrit en novembre 2005.
Captage d'eau potable	Il y a plusieurs captages à destination d'alimentation en eau potable recensés sur la commune de Vernouillet, de dénomination L'abime F2, L'abime F3, L'abime F1, La Couture B3, la Couture B2 et Volhard. L'arrêté n° 2014087-0001 déclarant d'utilité publique et délimitant les périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine, stipule qu'il est interdit à l'intérieur du périmètre de protection rapproché la construction d'installation collective d'épuration d'eaux usées domestiques ou industrielles. Dans le périmètre de protection rapproché il est interdit de rejeter les eaux susceptibles d'être polluées (drainage de voies de circulation de transit, exutoire de système d'épuration). De plus, la partie nord-ouest de la commune se situe dans le périmètre de protection éloignée du captage de Vert en Drouais.

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 des communes d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	4 070	8 142	10 318	11 680	11 496	11 607	12 415	12 411

Depuis 1968, la population n'a cessé d'augmenter progressivement pour atteindre en 2014 une population avoisinant les 12415 habitants.

Logement

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	1 101	2 330	3 270	3 901	3 935	4 239	4 518	4 728
Résidences secondaires	49	60	51	87	62	30	56	60
Logements vacants	26	87	168	152	422	181	212	243
Ensemble	**1 176**	**2 477**	**3 489**	**4 140**	**4 419**	**4 449**	**4 786**	**5 031**

2.1.3.2 Documents d'urbanisme

La commune de Vernouillet dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2012 avec plusieurs modifications est approuvée le 12 avril 2023.

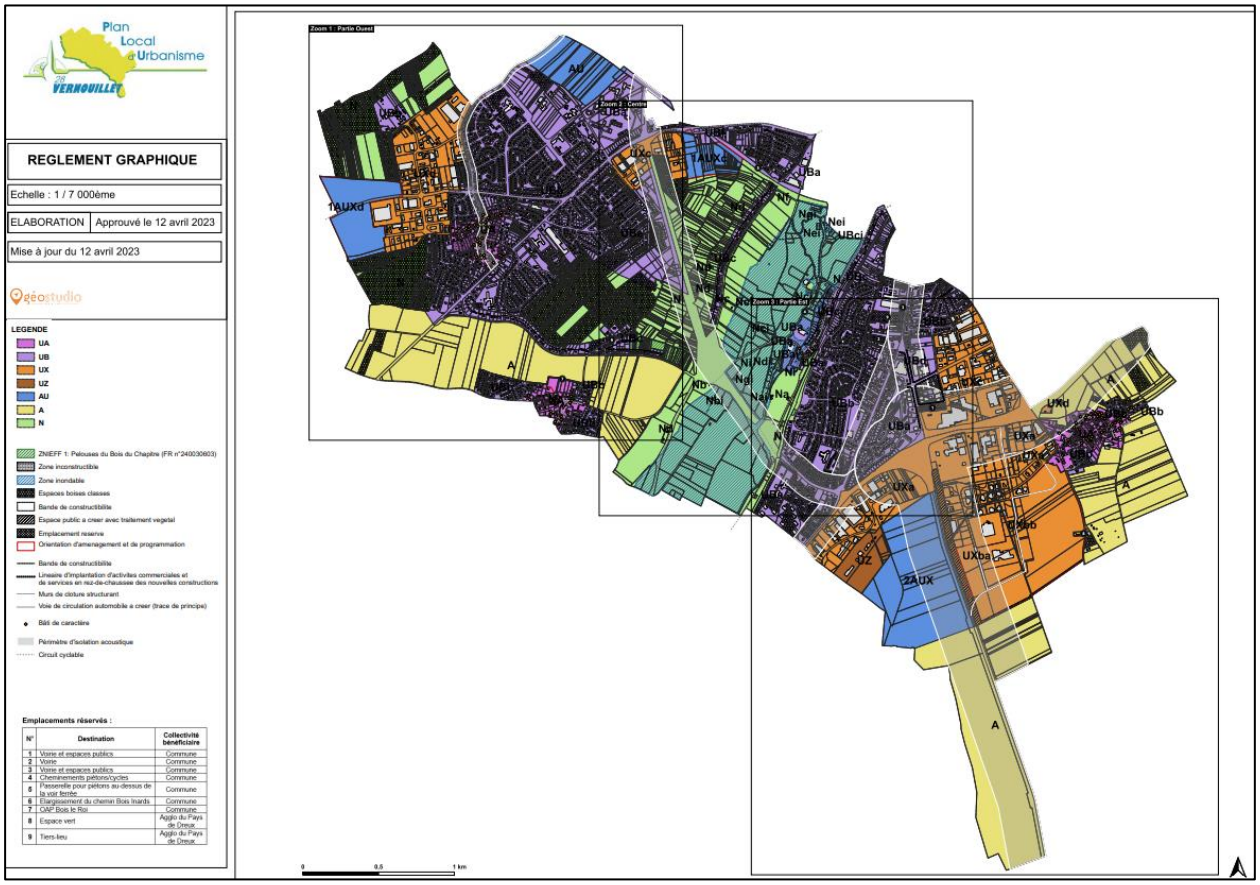


Figure 2 Plan Local d'Urbanisme



Figure 3 Zoom PLU - Partie Ouest

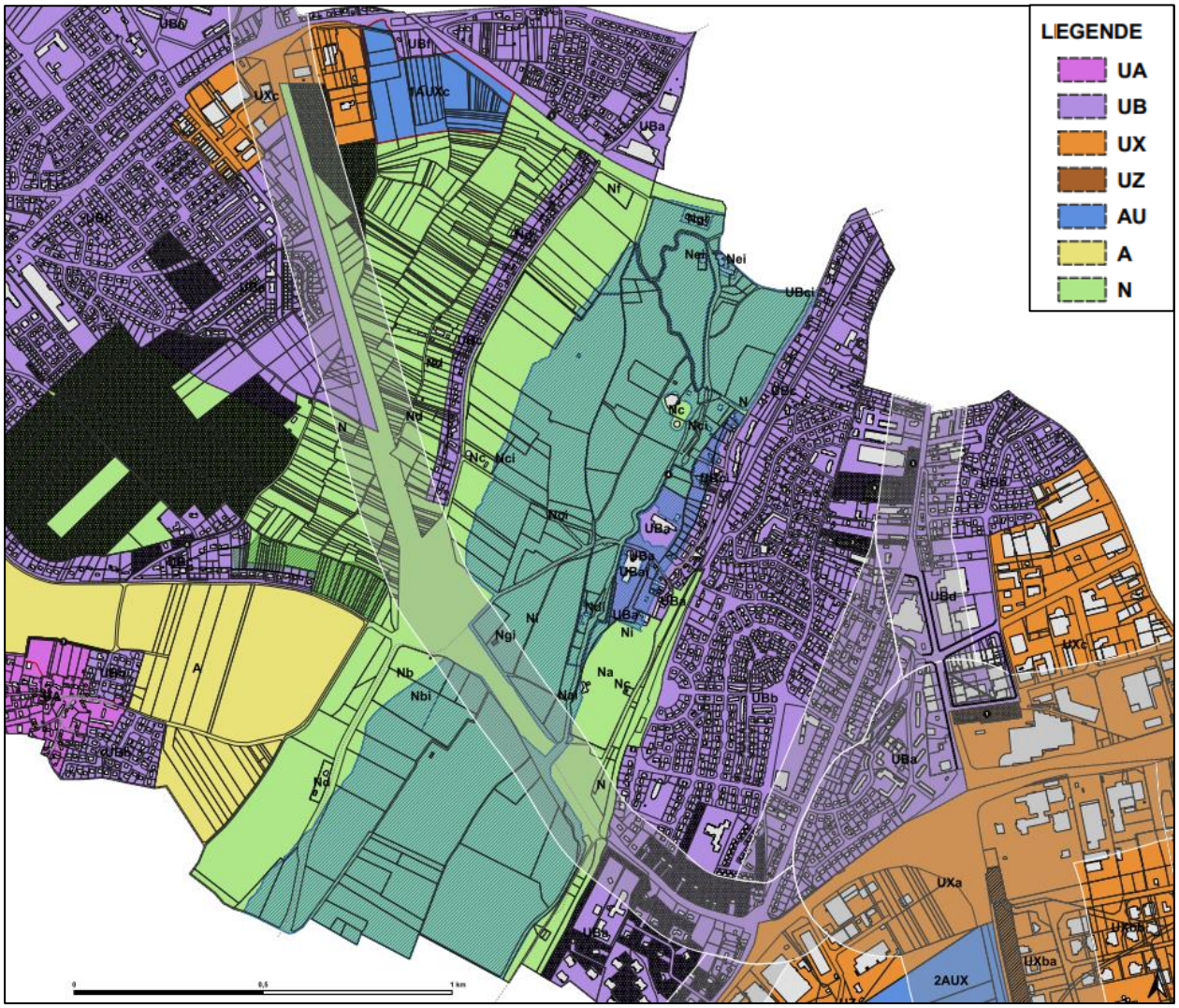


Figure 4 Zoom PLU - Centre

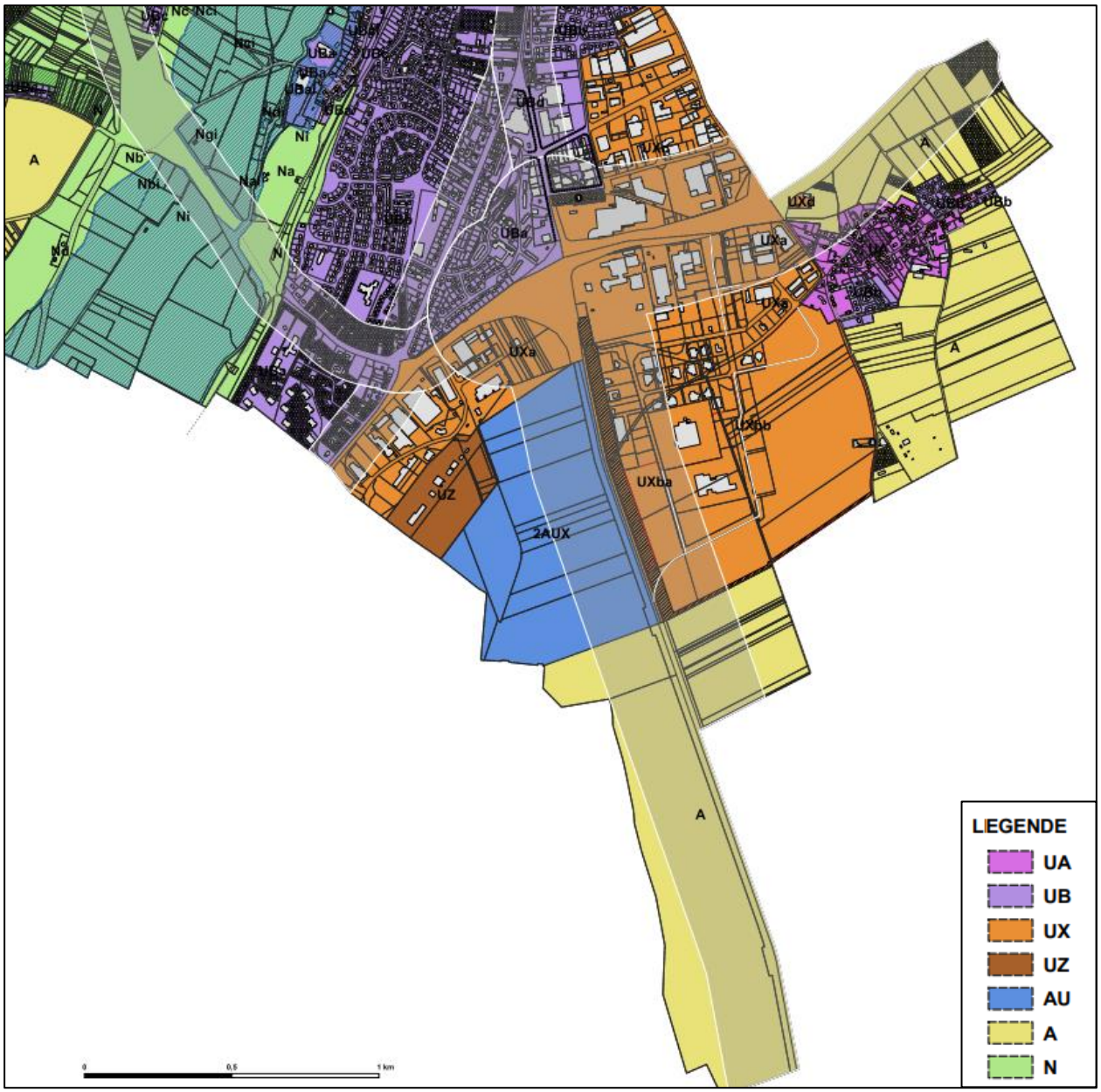


Figure 5 Zoom PLU Partie - Est

2.1.3.3 Zones de développement prévues

La commune de Vernouillet a défini quatre (4) secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation sur son territoire à savoir :

- Secteur de Bois Le Roi, situé au nord du noyau ancien du hameau de Bois-Le-Roi, ce secteur se caractérise par l'ouverture de l'espace agricole préservé de l'urbanisation. L'objectif est de contribuer au développement du maillage des circulations douces en proposant l'aménagement d'un cheminement de promenade piéton-cycle permettant de profiter de la grande vue panoramique sur la vallée et les espaces boisés et aussi favoriser une gestion des eaux pluviales en mettant en place des noues paysagères permettant de maintenir voire renforcer une certaine diversité biologique.

- Secteur Bonsecours, avec une superficie de 8 ha environ, c'est un espace relativement enclavé entre la voie ferrée à l'Est, l'aire d'accueil des gens du voyage au Nord et l'espace boisé en bordure de la rocade à l'Ouest, l'objectif est de mettre en place une trame végétale qui constitue des corridors écologiques à l'échelle du plateau, introduire un couvert végétal et inciter à une gestion des espaces collectifs et à des pratiques de gestion des eaux pluviales (noues paysagères).

- Secteur des Corvées, couvre une superficie de 17 ha environ, marqué par la présence des massifs boisés du Bois du Seigneur au Nord et des Quatre allées au sud, l'objectif est de préserver un corridor écologique entre les masses boisées, introduire un couvert végétal, inciter à une gestion des espaces collectif et à des pratiques de gestion des eaux pluviales (noues paysagères).

- Secteur ZAC Porte Sud le long de la RN 154, la Zone d'Aménagement concerté Porte Sud fut créée en 2001 par la commune de Vernouillet située au sud de la Ville. La partie nord de la ZAC connait un important taux d'occupation et le sud de la ZAC bénéficie encore d'une réserve foncière conséquente, l'objectif est d'asseoir dans le grand paysage les constructions et installations de la zone, traiter les franges de l'opération de façon à filtrer les vues de l'extérieur vers les futures occupations et utilisation du sol, traiter de façon particulièrement qualitative et rurale la frange Sud ainsi que les abords du chemin de la Blainville, organiser une voie centrale qui distribue de nouvelles parcelles.

2.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES

2.2.1 DESCRIPTION DE LA GESTION SUR LA COMMUNE

2.2.1.1 Gestion collective

L'assainissement des eaux pluviales de la commune est pris en charge par un réseau séparatif pluvial, représentant un linéaire de 71 km. Une partie du réseau est interconnectée avec celui de Dreux. Une petite partie de réseau unitaire est présente au sud de la commune, elle représente 440ml.

La Blaise traverse la commune et des bassins de rétention sont également présents, notamment dans la zone industrielle.

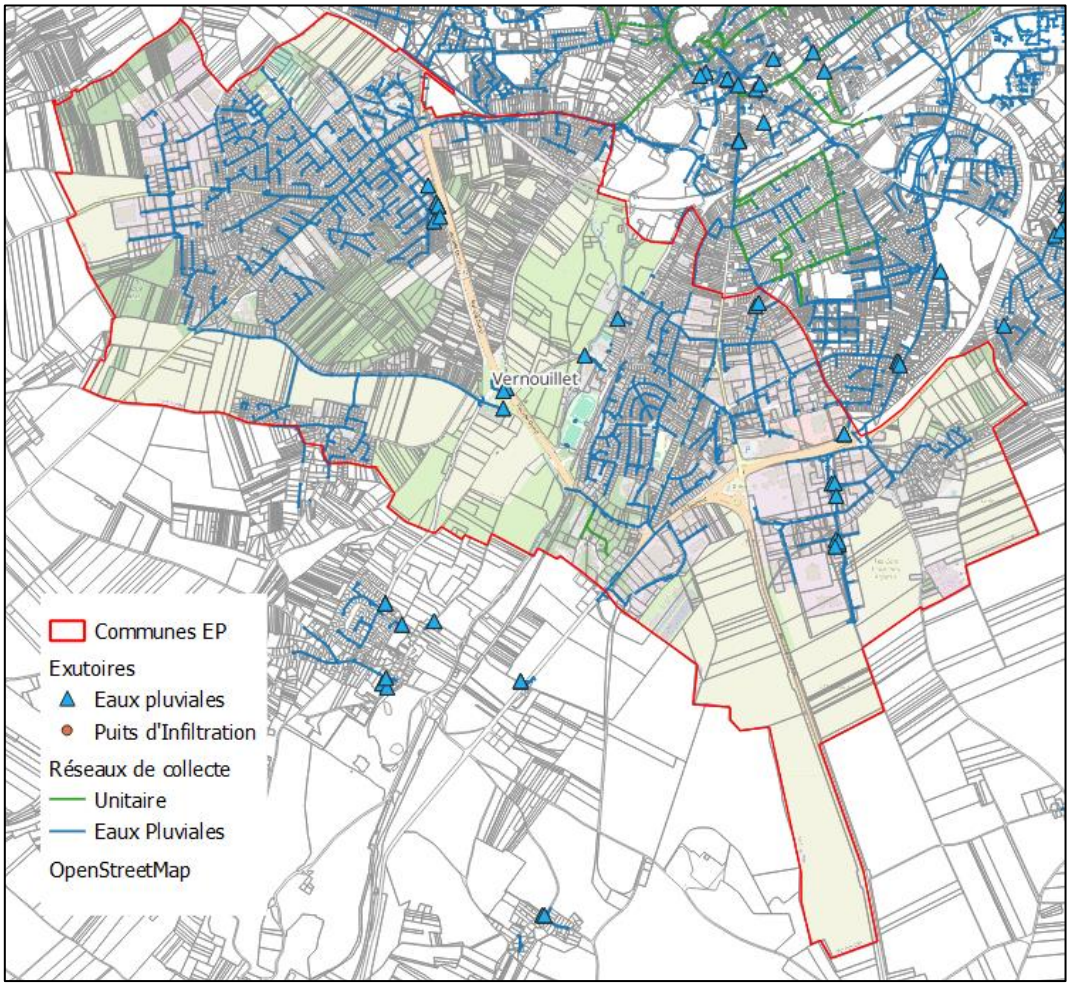


Figure 1. *Plan des réseaux sur la commune*

2.2.2 ZONES D'IMPORTANCE MAJEURE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Afin d'anticiper les évolutions urbaines et d'assurer une gestion optimale des eaux pluviales à l'échelle de la commune de Vernouillet, plusieurs sites ont été identifiés comme présentant des enjeux prioritaires :

- ZAC du Bois du Chapitre et ZAC de la Croix Giboreau

Les secteurs du Bois du Chapitre (en travaux) et de la Croix Giboreau (en études) sont également à prendre en compte dans la réflexion, afin d'assurer une gestion cohérente des eaux pluviales en lien avec les futurs aménagements du territoire.

- Quartier de la Tabellionne

Ce quartier fait l'objet d'un important programme de renouvellement urbain, planifié jusqu'en 2030 avec des interventions annuelles. Il s'avère essentiel d'inscrire le secteur comme zone sensible à suivre, pour intégrer la question des eaux pluviales à chaque phase de travaux.

- Secteur Sud de Vernouillet (zone Plein Sud et Quartier Spectaculaire)

Dans le cadre d'une étude globale de requalification de l'entrée sud de la ville, englobant la zone commerciale Plein Sud jusqu'au Quartier Spectaculaire, il conviendra de porter une attention renforcée à la capacité du réseau et à la mise en place de traitements alternatifs des eaux pluviales, notamment lors de la mutation de fonciers. L'intégration de ce thème dans le futur plan guide écologique, en particulier pour la désimperméabilisation des espaces publics, est à privilégier.

2.2.2.1 Problématiques recensées par la commune

Lors du lancement de la mission, des fiches constats ont été transmises pour recenser les dysfonctionnements relevés au cours des années passées.

Des secteurs problématiques, présentant des inondations régulières, ont été identifiés par la commune et les services en charge de l'exploitation :

Tableau 1 : Problématiques recensées par la commune

N°	Localisation	Description du désordre	Occurrence	Impact
	VERNOUILLET			
33	1 Avenue Marc Chappey	Ruissellement sur la chaussée, débordement de réseaux, chaussée saturée / inondation des locaux commerciaux	Inondations par ruissellement réguliers en cas de forts orages – été 2025	Fort
34	8 rue Racine	Remontée de réseau / inondation des sous-sols	Dernières inondations 22 juillet 2022 et 03 octobre 2022	Moyen
35	10 rue Gerard Philippe	Remontée de réseau / inondation des sous-sols	Dernières inondations 22 juillet 2022 et 03 octobre 2022	Moyen
36	6 / 10 rue Salvador Allende	Remontée de réseau / inondation des sous-sols	Dernières inondations 22 juillet 2022 et 03 octobre 2022	Moyen
37	34 Boulevard de la République	Inondation suite à une intempérie	Dernières inondations 22 juillet 2022	Moyen
38	12 rue du Pressoir	Inondation suite à une intempérie	04 juin 2021	Moyen

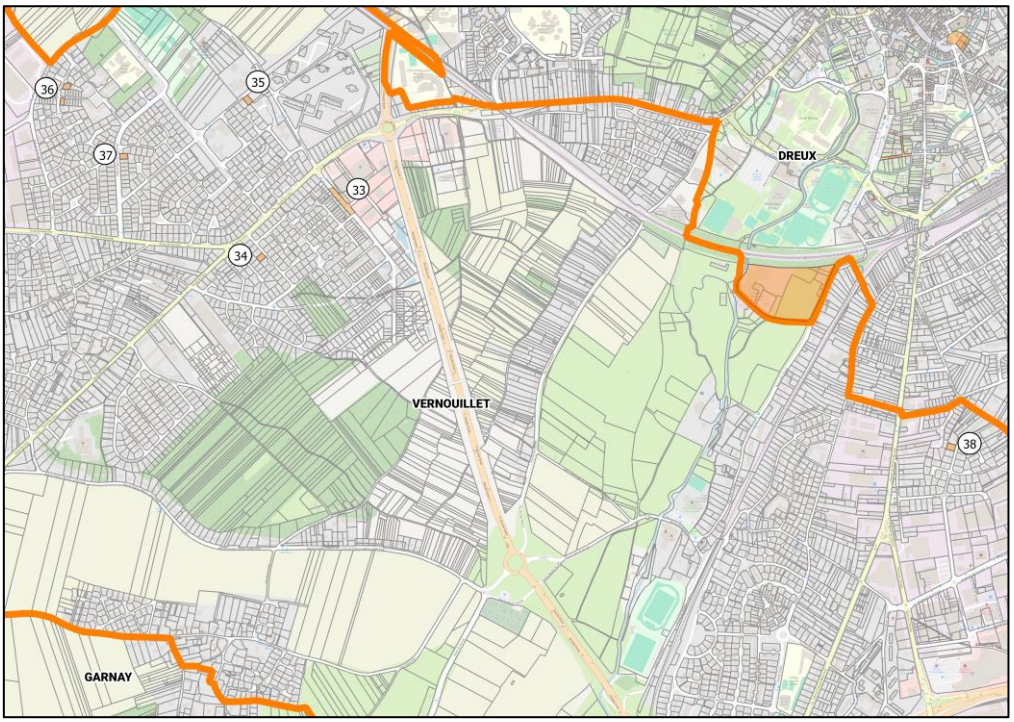


Figure 6 Carte de localisation des problèmes de gestion des eaux pluviales

La majorité des problématiques identifiées sont dues à des remontés de réseaux provoquées par des fortes pluies.

2.2.2.2 Nouvelles problématiques recensées par la commune en 2025

De nouveaux secteurs problématiques, présentant des inondations régulières, ont été identifiés par la commune et les services en charge de l'exploitation :

Tableau 2 Problématiques recensées par la commune en 2025

Localisation	Description du désordre	Occurrence	Impact
Rue des Vallons	Habitants situés dans la partie basse de la rue régulièrement inondés.	Lors de forts orages ou épisodes de pluies intenses	Moyen
Rue de la Grappe	Habitants situés dans la rue régulièrement inondés.	Lors de forts orages ou épisodes de pluies intenses	Moyen

2.2.2.3 Nouvelles problématiques recensées par Verdi

Aucune investigation complémentaire de terrain n'a été réalisée sur cette commune.

2.2.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION PLUVIALE

2.2.3.1 Analyse des écoulements

Le territoire d'étude de la commune de Vernouillet a été découpé en 3 sous-bassins versants.
Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet unique sous-bassin versant du territoire communal.

Tableau 3 : Sous-bassins versants sur le territoire communal

SBV	Aire (ha)	Impact
SBV 52	3.72	Impactant les routes
SBV 124	5.77	Impactant les habitations
SBV 125	7.41	Impactant les habitations

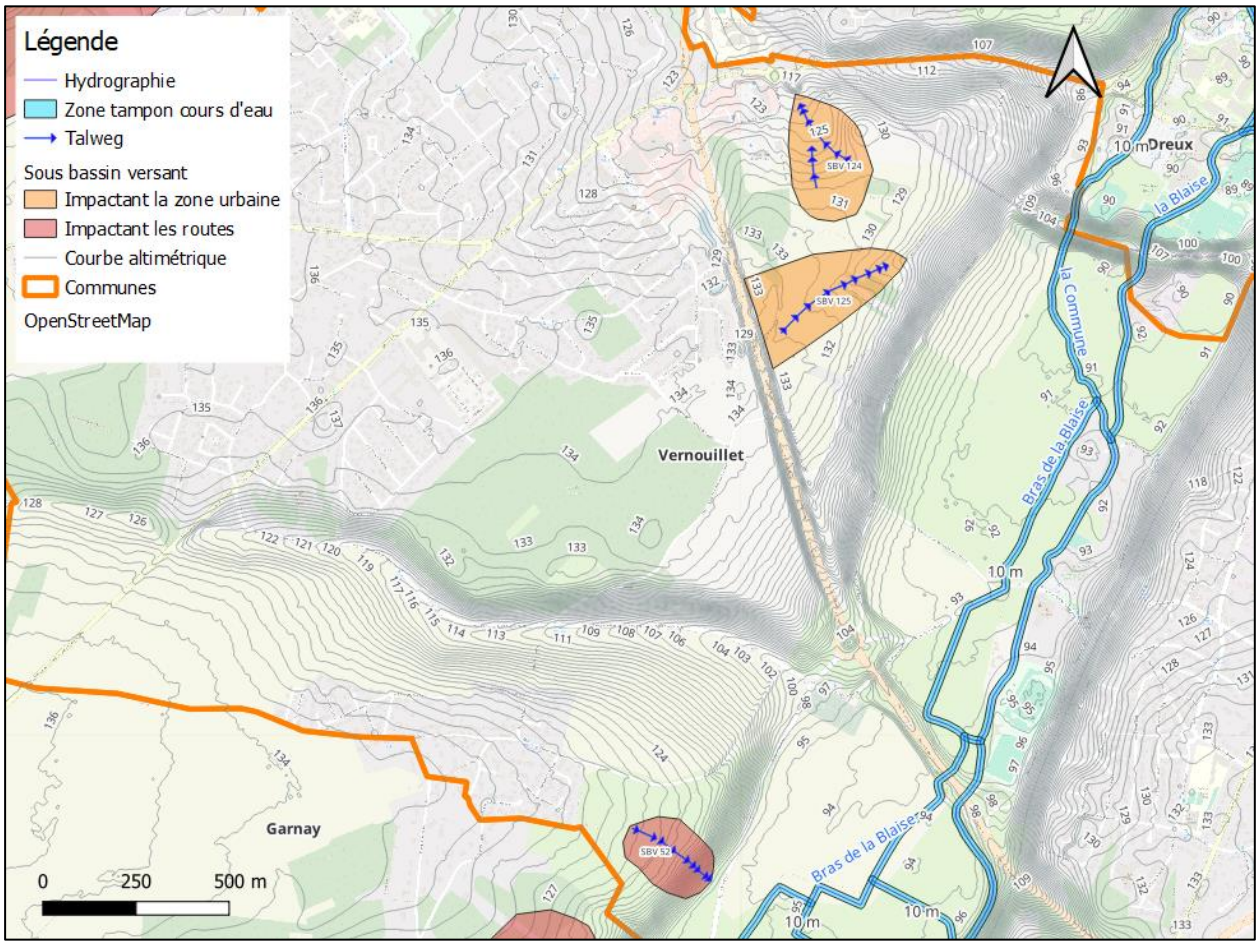


Figure 7 Localisation des sous-bassins versants ruraux et talwegs sur le territoire communal

2.2.3.2 Analyse capacitaire

Un zonage pluvial a été réalisé en 2013 par SAFEGE pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Des analyses capacitaires ont été effectuées dans ce zonage pour 19 communes incluses dans notre présente étude. Les résultats de ce zonage antérieur seront repris et, si nécessaire, affinés dans ce document afin d'intégrer les conclusions actualisées.

Pour les communes non incluses dans le zonage pluvial de 2013, une étude capacitaire sera réalisée par nos soins afin d'évaluer les capacités des réseaux publics existants.

Ces opérations permettent d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des sous-bassins versants, notamment :

- En précisant les débits générés par le bassin versant étudié ;
- En précisant les charges mobilisées au niveau des ouvrages si existant.

Le diagnostic hydraulique lors de l'étape 3B du Schéma Directeur de 2013 a permis d'identifier les collecteurs d'eaux pluviales présentant des risques de débordement pour une pluie de période de retour de 10 ans et pas de déversements pour la pluie 3 mois. Les rues concernées sont listées ci-dessous :

- Rue Saint Thibault ;
- Route de Crécy ;
- Avenue du Général Marceau ;
- Avenue François Mitterrand.

2.3 ZONE SENSIBLE

Certaines zones du territoire requièrent une attention particulière, car la gestion des eaux pluviales et de ruissellement y présente des enjeux importants. Dans ces « zones sensibles », il devient nécessaire d'envisager des installations spécifiques de collecte, de stockage, voire de traitement, afin de limiter l'apport de polluants au milieu aquatique. Ces mesures sont indispensables pour garantir l'efficacité des dispositifs d'assainissement et préserver la qualité de l'environnement.

	Zone rouge (zone hachurée en en rouge) (Cf. Annexe 1 : Carte de Zonage) : celles-ci sont situées en périmètre de protection de captage d'eau potable *(document de référence : arrêté de protection des captages d'eau potable)*. L'infiltration des eaux sera étudiée en priorité si l'arrêté relatif à la Déclaration d'Utilité Publique le permet et sous réserve d'un avis favorable des services de l'État. En revanche, aucun rejet direct ne sera accepté vers le milieu récepteur (nappe, cours d'eau), sans traitement préalable. Le projet devra prévoir des systèmes de traitement des pollutions chroniques et accidentelles (en prenant en compte les prescriptions particulières des services de l'état). En cas d'impossibilité technique avérée, après obtention de la dérogation donnée par l'Agglomération du Pays de Dreux et les différents services de l'état, il pourra être envisagé dans un second temps, le tamponnement avec limitation de débit sur ces secteurs. Toutes les dispositions seront prises afin que les futurs aménagements ne puissent pas entraîner une pollution de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux souterraines. Dans tous les cas, les rejets devront respecter les objectifs de qualité des masses d'eau.

3 PHASE 2 : PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS ET ZONAGE PLUVIAL

3.1 PROJETS D'AMÉNAGEMENTS ENVISAGEABLES

3.1.1 TECHNIQUES ALTERNATIVES

Les aménagements proposés dans la notice tranche commun ont pour objectif de présenter les techniques alternatives et les techniques d'amélioration des pratiques agricoles utilisables en contexte urbain et rural. Les aménagements autres que ces derniers ne sont proposés que lorsqu'il y a impossibilité de gérer la pluie là où elle tombe et qu'aucune technique alternative ou d'amélioration n'est envisageable.

3.1.2 RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

3.1.2.1 Par remplacement en tranchée ouverte

Objectif : Réduction du risque de débordement et d'inondation pour une pluie de période de retour de 10 ans.

Aménagement proposé* :

Il est proposé de :

- Renforcer les réseaux d'eaux pluviales existants par des diamètres supérieurs.

Voies	Type de travaux	Diamètre initial (mm)	Diamètre préconisé (mm)	Quantité (ml)	Nombre de branchements
Rue Saint Thibault (partie Vernouillet)	Renforcement réseaux EP existants en tranchée	Ø1000	Ø1200	90	2
Route de Crécy		Ø600	Ø800	130	3
Avenue du Général Marceau (partie Vernouillet)		-	Ø1100	325	6
Avenue François Mitterrand		Ø500	Ø600	170	3
			Total	715	14

* Ces solutions ne sont envisagées qu'en dernier recours, uniquement lorsque la gestion de la pluie là où elle tombe s'avère être techniquement impossible et qu'aucune technique alternative adaptée ou réalisable n'est envisageable.

Chiffrage** :

Renforcement réseaux EP existants en tranchée					
Action à mener		Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût HT
Installation de chantier		1	F	6 900 €	6 900 €
Rue Saint Thibault (partie Vernouillet)	Renforcement réseaux EP (Ø1200)	90	ml	580 €	52 200 €
	Branchements	2	U	936 €	1 872 €
Route de Crécy	Renforcement réseaux EP (Ø800)	130	ml	815 €	105 950 €
	Branchements	3	U	936 €	2 808 €
Avenue du Général Marceau (partie Vernouillet)	Renforcement réseaux EP (Ø1100)	325	ml	580 €	188 500 €
	Branchements	6	U	936 €	5 616 €
Avenue François Mitterrand	Renforcement réseaux EP (Ø600)	170	ml	535 €	90 950 €
	Branchements	3	U	936 €	2 808 €
				Montant de travaux	457 604 €
				Maîtrise d'œuvre (10%)	45 760 €
				Incertitudes (10%)	45 760 €
				Montant total de l'opération	**549 125 €**

**Les prix unitaires des aménagements sont indicatifs et devront être actualisés selon la période de réalisation.

Par réhabilitation sans tranchée

Objectif : optimisation des performances des réseaux.

Aménagement proposé* :

Il est proposé les travaux suivants :

Voies	Type de travaux	Diamètre initial (mm)	Diamètre préconisé (mm)	Quantité (ml)	Nombre de branchements
Rue de Blainville	Réhabilitation sans tranchée	Ø300	Ø300	55	7
			Total	**55**	**7**

* Ces solutions ne sont envisagées qu'en dernier recours, uniquement lorsque la gestion de la pluie là où elle tombe s'avère être techniquement impossible et qu'aucune technique alternative adaptée ou réalisable n'est envisageable.

Chiffrage** :

Réhabilitation sans tranchée					
Action à mener		Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût HT
Rue de Blainville	Installation de chantier	1	F	3 400 €	3 400 €
	Réhabilitation sans tranchée réseaux EP (Ø300)	213	ml	363 €	77 319 €
	Création/Remplacement branchements	7	U	936 €	6 552 €
				Montant de travaux	87 271 €
				Maîtrise d'œuvre (10%)	8 727 €
				Incertitudes (10%)	8 727 €
				Montant total de l'opération	**104 725 €**

**Les prix unitaires des aménagements sont indicatifs et devront être actualisés selon la période de réalisation

3.1.2.2 Problème d'inondation rue des Vallons

Objectif : Protéger les habitants situés dans la partie basse de la rue contre les inondations récurrentes provoquées par les orages et épisodes de pluies intenses. Il s'agit de limiter et de gérer efficacement le ruissellement des eaux pluviales.

Aménagement proposé : L'aménagement prévoit la pose de deux avaloirs 640*750 en amont du réseau existant rue du Vallon avec la création d'un réseau d'eau pluviale de 50 ml pour raccorder les avaloirs au réseau existant. Cet aménagement permettrait de diminuer le volume d'eau arrivant dans les deux avaloirs actuellement présents sur la rue du Vallon et permettre une meilleure gestion du ruissellement.

Chiffrage* :

Rue du Vallon	Priorité 1			
Action à mener	**Quantité**	**Unité**	**Coût unitaire**	**Coût HT**
Installation de chantier	1	F	2 950 €	2 950 €
Pose d'avaloir 640*750	2	U	1 030 €	2 060 €
Création de réseau DN300	50	ml	300 €	15 000 €
			Montant de travaux	20 010 €
			Maîtrise d'œuvre (10%)	2 001 €
			Incertitudes (10%)	2 001 €
			Montant total de l'opération	**24 012 €**

*Les prix unitaires des aménagements sont indicatifs et devront être actualisés selon la période de réalisation

3.1.2.3 Gestions des eaux de pluies avenues Marc chappey et Rue de la Grappe

À l'issue d'une étude plus approfondie, il pourra s'avérer nécessaire de renforcer le réseau existant et/ou de mettre en œuvre des actions de désimperméabilisation sur les deux rues concernées. De telles interventions favoriseront l'infiltration à la source, réduiront les ruissellements et permettront de mieux faire face aux épisodes pluvieux intenses, limitant ainsi le risque d'inondation pour chacune des deux rues

3.1.3 RÉCAPITULATIF

Objectif	Localisation	Type de financement	Montant de l'opération	Subventions envisageables				Montant à la charge de la commune
				Agence de l'Eau				
				Taux	Référence	Plafond	Subvention	
Priorité 1 : intervention à court terme entre 1 et 3 ans								
Renforcer les collecteurs, lutter contre les inondations	Rue du Vallon	Public	24 012 €	0 %	-	-	0 €	24 012 €
	Rue Saint Thibault (partie Vernouillet) / Route de Crécy / Avenue du Général Marceau (partie Vernouillet) / Avenue François Mitterrand	Public	549 125 €	0%	-	0	0	549 125 €
	Rue de Blainville	Public	104 725 €	0%	-	0	0	104 725 €
Priorité 2 : intervention à moyen terme entre 3 et 6 ans								
-	-	-	-	-	-	-	-	-
Priorité 3 : intervention à long terme entre 6 et 15 ans								
-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total opération (domaine public) HT :		Public	677 862 €	-	-	-	0 €	677 862 €
TVA (20%) :		Public	135 572 €	-	-	-	0 €	135 572 €
Total opération TTC :		Public	813 434 €	-	-	-	0 €	813 434 €

3.2 PROPOSITION DE ZONAGE PLUVIAL

3.2.1 ZONAGE RETENU

L'objectif principal du zonage est de ne pas aggraver la situation en termes d'inondations et de qualité des milieux récepteurs, 4 zones sont à distinguer :

- Ensemble du territoire communal :

Pour toute nouvelle construction ou tous travaux d'extension, une gestion des eaux pluviales à la parcelle est demandée.

En cas d'impossibilité d'infiltration ou de création de techniques alternatives, la rétention d'un volume minimal à la parcelle et un rejet à débit régulé de 1 l/s/ha ou 3l/s est imposé.

- Zone sensible :

Zone où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en cas de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elle apporte au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

- Zone d'expansion du ruissellement :

Zone de vigilances où des études plus approfondies seront à mener pour tout aménagement susceptible de détourner le ruissellement vers d'autres constructions.

- Zone d'enjeu vis-à-vis du ruissellement :

Zone impactant l'aire urbaine en aval sur laquelle il faudra maintenir une vigilance particulière afin de ne pas aggraver le ruissellement et autant que possible le limiter. Cette zone n'est pas associée à un règlement contraignant mais est définie à titre indicatif et préventif.

3.2.2 PLAN DE ZONAGE PLUVIAL

La carte de localisation des zones d'expansion du ruissellement est intégrée à la carte de zonage des eaux pluviales, jointe à la présente notice au format A0 dans la partie annexe.

4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : PLAN DE ZONAGE PLUVIAL

4.2 ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS